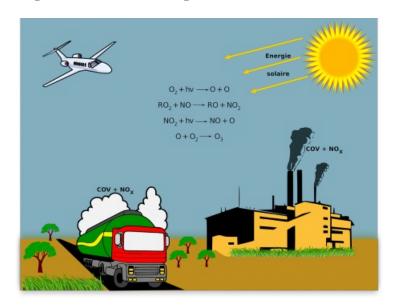


Episode de pollution à l'ozone en Val-d'Oise.



Un épisode de pollution persistant à l'ozone est attendu pour la journée du 04/03/2025 sur le département du Val-d'Oise. Le niveau de concentration de ce polluant dans l'air devrait être compris entre $45 \mu g/m^3$ et $60 \mu g/m^3$.

Conformément à l'arrêté inter préfectoral 2016-01383 relatif à la procédure d'information et de recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en région d'Île-de-France du 19 décembre 2016, la procédure d'alerte est déclenchée à partir du 04/03/2025, et ce jusqu'à la levée des mesures.

(Alerte de la préfecture du Val-d'Oise)

Infos pratiques

Recommandations sanitaires

L'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France recommande :

Pour les populations vulnérables et sensibles :

- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé;
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;
- évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- évitez les activités physiques et sportives intenses* (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.
 - **Populations vulnérables** : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.
 - **Populations sensibles**: personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).
 - Pour la population générale :
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; les activités physiques et

sportives intenses* (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues. *Activité physique et intense : activité qui oblige à respirer par la boucheVous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur les sites internet du ministère chargé de la santé ou de l'ARS.